



Commune de REUIL-EN-BRIE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du
MERCREDI 29 AVRIL 2026 - Salle du Conseil

Présents : M. Dominique RENARD, Vanessa ROCH, Valérie BERNICCHIA, Henrick GERWIG, Jean-François BERNICCHIA, Suzon SOURD, Maxime BOSDURE, Céline CAILLON, Doua SIBY, Thomas CAILLAU, Peter KREEL, Françoise ANSEUR.

Absent excusé : Jean-Christophe PIERRE, qui donne procuration à Maxime BOSDURE.

Absents : Martine GOSSART, Daniel URDIALES.

M. le Maire, Dominique RENARD, ouvre la séance à 19h00.

Examen de l'ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance : M. Jean-François BERNICCHIA.

M. le Maire Dominique RENARD propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : modification de la délibération n°2026-06 du 28 mars 2026 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Concernant le point 29 relatif à l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables, il est proposé de fixer le seuil à 200€.

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28/03/2026

Aucune remarque n'est formulée.

Adopté à l'unanimité.

3. Approbation de l'affectation de résultat 2025

Les résultats N-1 ont été approuvés lors du vote du CFU au Conseil Municipal du 28 mars 2026.

Il est proposé d'affecter le résultat positif de fonctionnement de 2025, soit 465 491,66€ en section de fonctionnement et le résultat positif de 16 401,02€ du poste d'investissement en section d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

4. Vote des taxes

Il est proposé de ne pas augmenter les taux des trois taxes et de retenir les taux suivants :

- 37,98 % pour la taxe foncière bâtie,
- 50,37 % pour la taxe foncière non bâtie,
- 12,85 % pour la taxe d'habitation (ne s'appliquant qu'aux résidences secondaires)

Adopté à l'unanimité.

5. Vote du budget primitif 2026

M. Dominique RENARD explique ce qu'est le vote par nature, conformément à la nomenclature comptable M57 : selon le type de dépenses et de recettes (fonctionnement / investissement)

M. RENARD souligne que le budget est voté en équilibre réel et rappelle que le budget comprend deux sections : fonctionnement (gestion des affaires courantes) & investissement (projets à moyen et long terme)





Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :	211 130,97 €
Recettes d'investissement :	194 729,95 €
Report de la section investissement N-1 :	16 401,02 €
<u>Total section d'investissement :</u>	211 130,97 €

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :	1 184 785,21 €
Recettes de fonctionnement :	719 293,55 €
Report de la section de fonctionnement N-1 :	465 491,66 €
<u>Total section de fonctionnement :</u>	1 184 785,21 €

Total du budget équilibré dépenses/recettes : 1 395 916,18 €

Adopté à l'unanimité et consigné au tableau d'émargement.

6. Vote des subventions aux associations

Une demande de subvention nous a été présentée pour l'association sportive de l'école : activité poney, concernant les 3 classes : 1000,00€ (subvention reconduite)

Adopté à l'unanimité.

7. Désignation de l'élus référent et du suppléant PLUI

M. Dominique RENARD rappelle ce qu'est le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
Mme Valérie BERNICCHIA est désignée comme élue référente et M. Thomas CAILLAU son suppléant.

Adopté à l'unanimité.

8. Éclairage Public (Information)

Une expérimentation est en cours concernant l'extension de l'éclairage public jusqu'à 23h30 au lieu de 22h30.
Il a été demandé à l'entreprise STELEC une étude afin d'évaluer la faisabilité de conserver l'éclairage pendant la nuit avec une baisse progressive de l'intensité lumineuse.
M. Gerwig signale que 6 lampadaires non équipés en LED sont en panne.

Informations diverses.

M. Dominique RENARD rappelle que la CCLE (Commission de contrôle des listes électorales) doit être composée de délégués, pour 6 ans, désormais.

Ces délégués sont au nombre de 5 :

5 conseillers municipaux, à l'exclusion du maire et des adjoints, dont :

3 pris dans la liste ayant obtenu le plus de sièges, et dans l'ordre de celle-ci.

2 pris dans la liste ayant obtenu le moins de sièges :

Les délégués sont : JF BERNICCHIA, Françoise ANSEUR, Jean-Christophe PIERRE, Daniel URDIALES, Martine GOSSART.

M. Dominique RENARD explique que le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), document interne de référence obligatoire qui concerne la sécurité de la commune doit être actualiser dans les 6 mois à venir au plus tard.





M Dominique RENARD rappelle qu'il est nécessaire de confirmer par courrier électronique la présence ou l'absence de chacun des membres de l'assemblée délibérante en vue de chaque Conseil Municipal à réception de la convocation, et en cas d'absence de transmettre une procuration.

M Le Maire annonce enfin au Conseil Municipal la prochaine cérémonie du 8 mai, et compte sur la présence du plus grand nombre à cette cérémonie de commémoration afin d'honorer collectivement ce devoir de mémoire.

Tour de table.

M Thomas CAILLAU fait part de l'intention du Comité des Fêtes de réutiliser le local qui était autrefois la buvette du club de pétanque, notamment en débarrassant les matériaux et objets entreposés dans ce local par l'association D'art D'art.

Mme Suzon SOURD s'interroge sur la mise en place d'une « permanence des élus » en Mairie le samedi matin, suivant les heures d'ouverture, et se propose éventuellement d'étudier un planning de roulement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h52.

Secrétaire de séance,
J-F. BERNICCHIA

Le Maire,
D.RENARD



